



NOTE D'INFORMATION RÉGIONALE

Une reprise de l'insertion professionnelle post-covid en Île-de-France pour les élèves sortant de formation du secteur des services comme de la production.

En Île-de-France, 46% des élèves précédemment scolarisés en dernière année d'une formation de la voie professionnelle en 2020 et 2021 ont trouvé un emploi à 12 mois (+ 8 points en 6 mois). Ce taux d'emploi est inférieur aux 49 % constatés au niveau national (+ 10 points en 6 mois) mais supérieur d'un point à l'insertion professionnelle des jeunes sortants en 2018 et 2019 avant la crise sanitaire du covid (45 %).

Au niveau régional, le taux d'emploi le plus important à 12 mois est obtenu pour les sortants de BTS (57 %) comme au niveau national (61 %).

Dans le secteur des services, le domaine de spécialité « hôtellerie, restauration » dont le taux d'emploi est plutôt faible à 6 mois (38 %) gagne 12 points à 12 mois soit 50 % d'insertion.

Le domaine « transport manutention » porte le taux d'emploi le plus important à 6 mois (48 %) et à 12 mois (59 %) suivi du domaine « technologies industrielles » (44 % et 54 %).

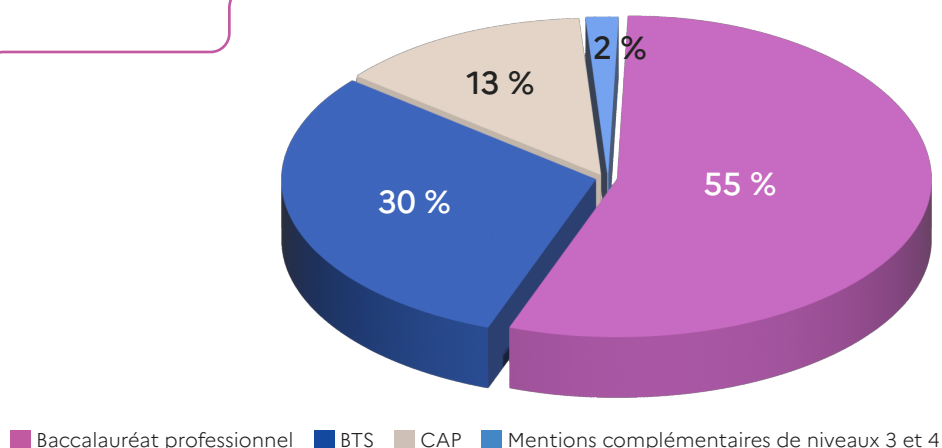
La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ont développé un système de suivi national des élèves inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles afin d'étudier leurs parcours d'insertion : le dispositif InserJeunes (**cf. Méthodologie**).

Au niveau de la région académique Île-de-France, le suivi de 110 000 élèves en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2020 et 2021 a été effectué à 6 et 12 mois. Cette population a la particularité d'avoir été confrontée directement à la crise sanitaire du COVID-19 tant au moment de la scolarisation qu'au moment de l'insertion professionnelle.

Les effectifs 2020 et 2021 sont constitués à 55 % d'élèves ayant préparé un baccalauréat professionnel (**Figure 1**), 30 % un brevet de technicien supérieur (BTS), 13 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et pour 2 % une mention complémentaire de niveau de qualification 3 (anciennement 5¹) ou 4.

¹ La nomenclature des niveaux de qualifications professionnelles a été modifiée par le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019.

Figure 1 : Poids des principaux diplômes des sortants 2020 et 2021 de la voie professionnelle en Île-de-France



Note de lecture : Les élèves sortants d’une dernière année d’études en 2020 et en 2021, suivis par le dispositif InserJeunes, étaient pour 55 % d’entre eux issus d’un baccalauréat professionnel.

Champ : Région Île-de-France.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

En moyenne, 51 % des sortants de 2020/2021 ont poursuivi dans une nouvelle formation : 57 % pour les CAP, 55 % pour les sortants du baccalauréat professionnel et 42 % pour les BTS. Les élèves provenant de mentions complémentaires ont été moins nombreux à poursuivre leurs études (28 % MC3, 32 % MC4).

Un taux d’emploi à 6 mois fortement impacté par la crise sanitaire, une insertion à 12 mois plus importante qu’en 2018/2019 mais légèrement inférieure au niveau national.

Avec la crise sanitaire, le taux d’emploi à 6 mois des jeunes franciliens 2020/2021 n’ayant pas poursuivi d’études a fortement baissé (**Figure 2**). Seuls 38% d’entre eux sont en emploi 6 mois après leur sortie du système éducatif alors que le taux d’insertion était de 43% pour les sortants 2018/2019 (J. Bonnaud, 2021). Un an après leur sortie, 46 % sont néanmoins en emploi (45 % en 2018-2019). Ce taux est inférieur de 3 points au taux national (49 %) qui a progressé de 10 points entre le 6^e et le 12^e mois.

À 12 mois, au niveau régional, le taux d’emploi augmente de 9 points pour le CAP (32%) et le bac professionnel (41 %) et de 7 points pour le BTS (57 %). Cette progression est moindre qu’au niveau national qui est de 11 points pour le CAP (33 %), 12 points pour le bac professionnel (46 %) et 10 points pour le BTS (61 %).

Figure 2 : Taux d’emploi des sortants de formation professionnelle (2020 et 2021) à 6 et 12 mois par diplôme

Formation	Région académique Île-de-France			France entière		
	Taux d’emploi 6 mois 20/21	Taux d’emploi 12 mois 20/21	Écart 6-12 mois	Taux d’emploi 6 mois 20/21	Taux d’emploi 12 mois 20/21	Écart 6-12 mois
Ensemble	38 %	46 %	8	39 %	49 %	10
CAP	23 %	32 %	9	22 %	33 %	11
MC3	48 %	56 %	8	48 %	61 %	13
Baccalauréat professionnel	32 %	41 %	9	34 %	46 %	12
MC4	45 %	52 %	7	45 %	56 %	11
BTS	50 %	57 %	7	51 %	61 %	10

Note de lecture : Au sein de la région académique Île-de-France, 38 % des élèves de la cohorte 2020/2021 suivis par le dispositif Inserjeunes ont trouvé un travail 6 mois après leur sortie du système scolaire. A 12 mois, le taux d’emploi est de 46 % soit un écart de 8 points entre les deux dates d’observation.

Champ : Région Île-de-France, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants 2020 et 2021.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Une hausse de l’insertion professionnelle plus importante pour les jeunes diplômés que les non diplômés entre le 6^e et 12^e mois.

Le taux d’emploi des jeunes diplômés est de 39 % à 6 mois et de 48 % à 12 mois (+ 9 points). La progression est moins prononcée pour les non diplômés avec une augmentation de 6 points (32 % vs 38 %) (**Figure 3**). À 12 mois, l’écart d’insertion entre les diplômés et les non diplômés est de 10 points.

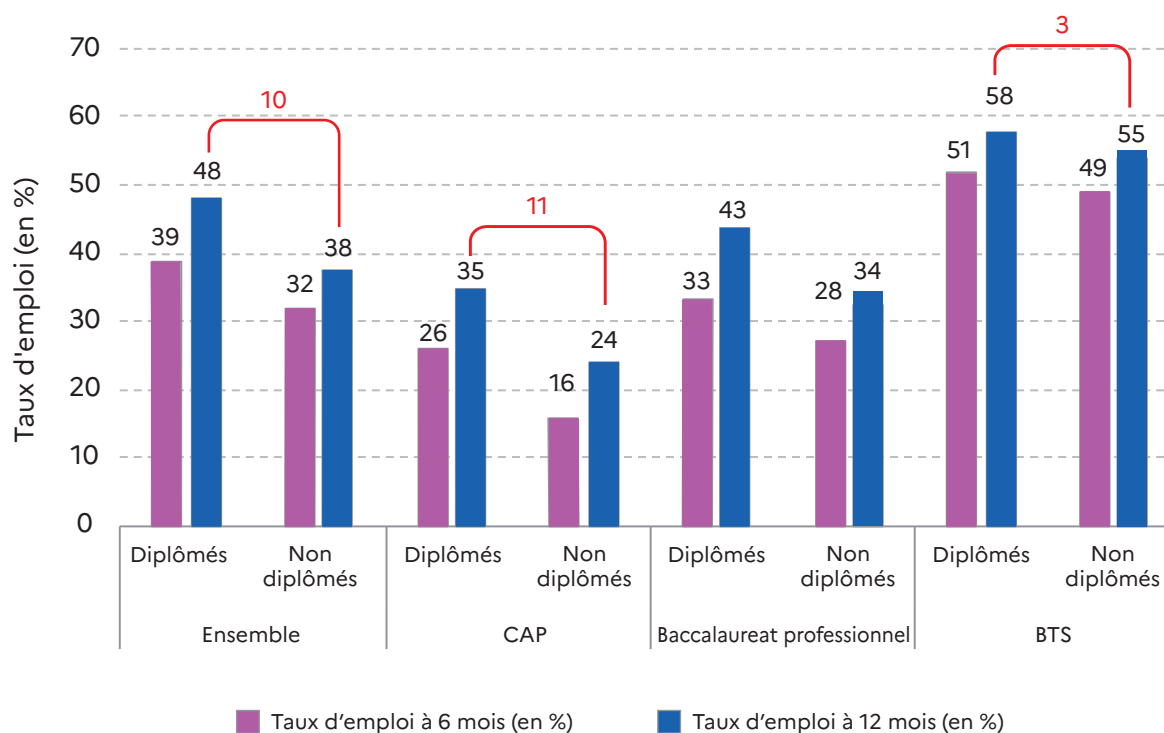
Par niveau de formation, le taux d’emploi des diplômés à 12 mois le plus important est observé pour les détenteurs d’un BTS avec 58 %.

Le taux d’insertion des diplômés du baccalauréat a la plus forte croissance entre le 6^e et le 12^e mois (+ 10 points), suivi par les diplômés du CAP (+ 9 points) et du BTS (+ 7 points).

Les non diplômés provenant de CAP présentent la plus grande difficulté à s’insérer puisque moins d’un jeune sur 4 est en emploi (16 % à 6 mois, 24 % à 12 mois).

L’écart entre les diplômés et les non diplômés est très important (10 points à 12 mois) notamment pour le CAP (11 points à 12 mois). À contrario, l’écart entre diplômés et non diplômés en BTS est faible (2 points à 6 mois, 3 points à 12 mois).

Figure 3 : Taux d’emploi à 6 et 12 mois des sortants par diplomation



Note de lecture : 35 % des sortants diplômés de CAP d’Île-de-France ont obtenu un emploi 12 mois après être sortis du système scolaire. L’écart du taux d’emploi entre les diplômés et les non diplômés de CAP à 12 mois est de 11 points.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2020 et 2021.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

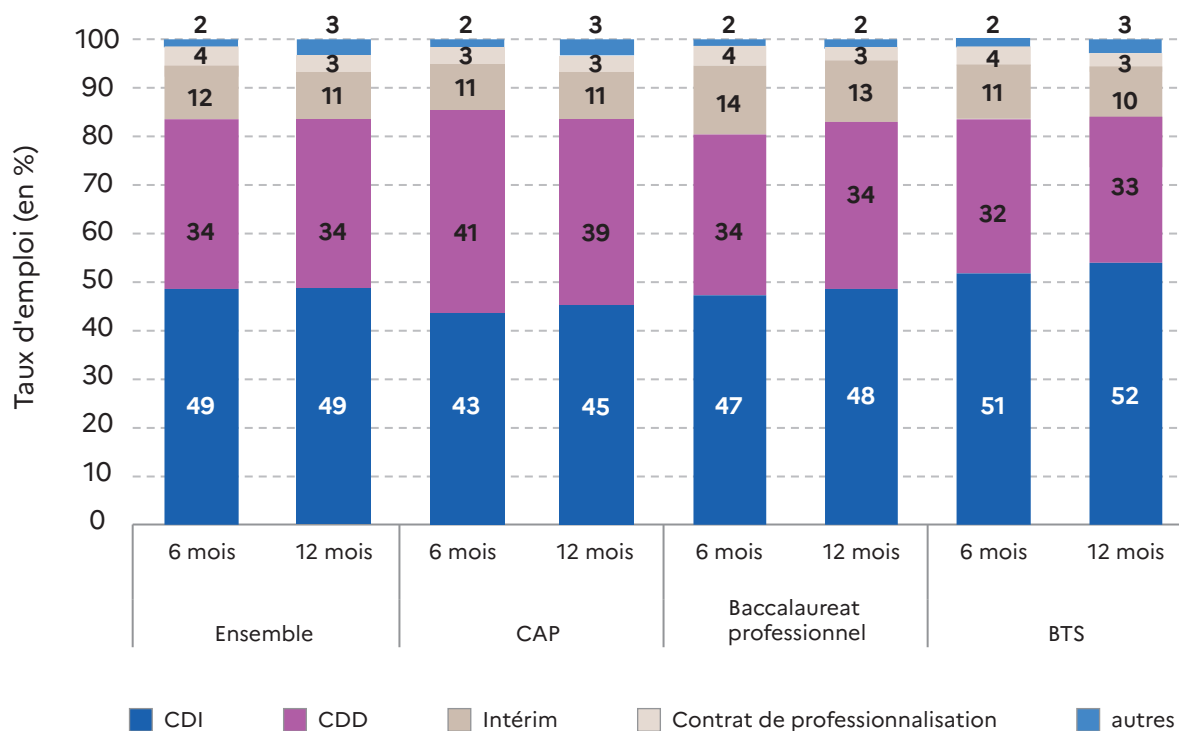
Près d'un jeune sur deux en emploi en Île-de-France possède un contrat à durée indéterminée à 6 comme à 12 mois après sa sortie du système scolaire.

À 6 comme à 12 mois, l'obtention d'un contrat à durée indéterminée est la situation la plus fréquente avec 49 % de CDI (**Figure 4**). Les contrats à durée déterminée représentent un tiers des recrutements (34 %), l'intérim concerne entre 11 % et 12 % des effectifs tandis que les contrats de professionnalisation représentent une part marginale de l'insertion (4 % à 6 mois, 3 % à 12 mois). Le recrutement par ce type de contrat de travail atteignait 13 % pour les sortants 2018/2019 à 6 mois voire 15 % pour les sortants de BTS (J. Bonnaud, 2022).

Cette forte baisse peut être corrélée avec les derniers chiffres communiqués par la DARES sur le contrat de professionnalisation qui souligne, d'une part, une baisse des nouveaux contrats (- 60 % au niveau régional entre 2019 et 2022) et d'autre part un âge des bénéficiaires qui augmente considérablement (25 % de plus de 26 ans en 2019, 50 % en 2022).

Les sortants du CAP obtiennent plus souvent un contrat à durée déterminée que les autres catégories de jeunes (41 % à 6 mois et 39 % à 12 mois) au détriment des CDI (43 % à 6 mois et 45 % à 12 mois). À 12 mois, les BTS comme les sortants du baccalauréat professionnel sont recrutés pour près de 50 % d'entre eux sous forme de contrat à durée indéterminée (52 % pour les BTS et 48 % pour les sortants de baccalauréat à 12 mois). L'intérim est moins fréquent en BTS que dans les autres formations (10 % contre 13 % pour les sortants du baccalauréat professionnel).

Figure 4 : Répartition des types de contrats des sortants 2020/2021 en emploi à 6 et à 12 mois après leur sortie d'études selon leur niveau de formation



Note de lecture : En Île-de-France, 12 mois après leur sortie d'études, 45% des sortants du CAP en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2020 et 2021 en emploi.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Une forte disparité des taux d'emploi en fonction des domaines de formation dans le secteur de la production comme dans celui des services.

En Île-de-France, les 55 600 sortants de la voie professionnelle sont pour 66 % d'entre eux dans le secteur des services et pour 34 % dans le secteur de la production.

Les taux d'emploi à 6 mois du secteur des services et de celui de la production sont proches (38 % vs 36 %) (**Figure 5**). À 12 mois, l'insertion atteint 46 % (+ 8 points) pour le secteur des services et 45 % pour le secteur de la production (+ 9 points).

Figure 5 : Taux d'emploi par secteur d'activité de la voie professionnelle (en %)

Formation	Services			Production		
	Taux d'emploi à 6 mois	Taux d'emploi à 12 mois	Écart 6-12 mois	Taux d'emploi à 6 mois	Taux d'emploi à 12 mois	Écart 6-12 mois
Ensemble	38 %	46 %	8	36 %	45 %	9
CAP	20 %	28 %	8	26 %	35 %	9
Baccalauréat professionnel	31 %	40 %	9	33 %	42 %	9
BTS	51 %	58 %	7	49 %	57 %	8

Note de lecture : En région Île-de-France, 12 mois après la sortie de leurs études, 35 % des sortants du CAP dans le domaine de la production sont en emploi. La progression est de 9 points entre le 6^e et le 12^e mois.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2020 et 2021.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

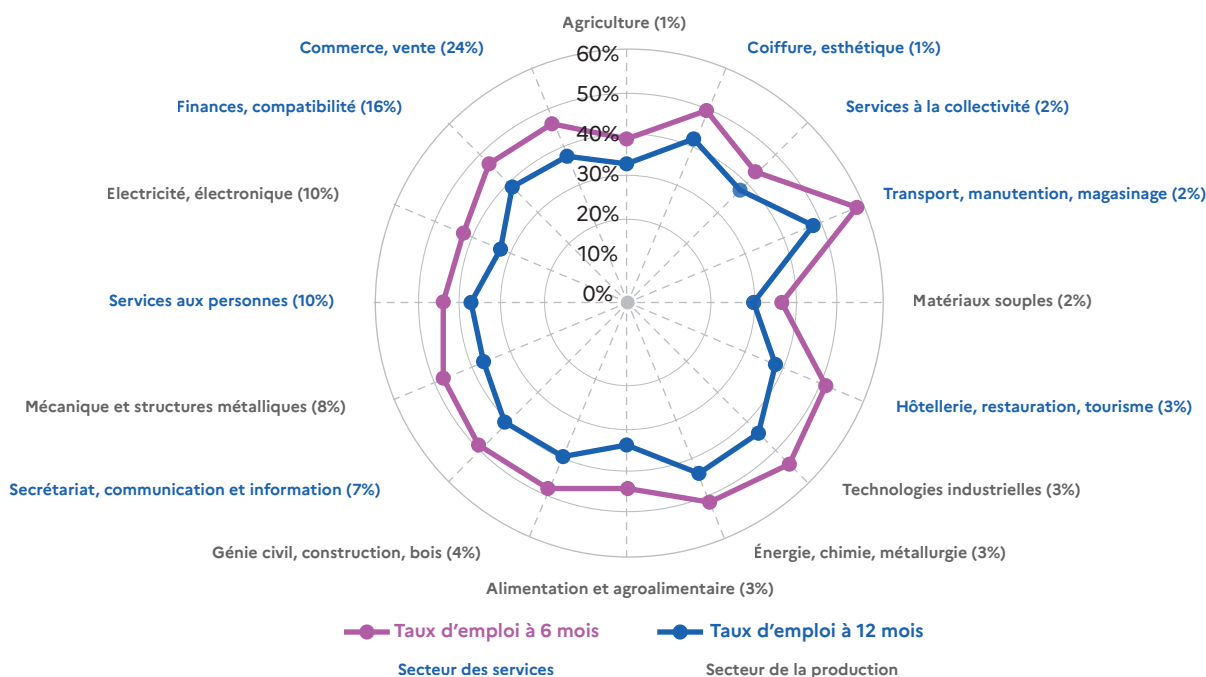
Le secteur des services représente près de 9 emplois salariés sur 10 en Île-de-France, dont près de 75 % dans le secteur marchand (S. Biju-Duval & al, 2019). Les effets de la crise sanitaire ont eu un impact important sur les recrutements des sortants de ce secteur à 6 mois avec une insertion de 38 % seulement pour la cohorte 2020/2021 contre 44 % pour les sortants 2018/2019 (J. Bonnaud, 2022). Ces pertes d'emplois ont été rapidement compensées pour dépasser à 12 mois le taux d'emploi pré-covid (46 % en 2020/2021 vs 45 % en 2018/2019). L'insertion progresse ainsi entre le 6^e et 12^e mois de 9 points pour le baccalauréat professionnel, de 8 points pour le CAP et de 7 points pour le BTS.

Dans le secteur de la production, les jeunes issus de CAP et du baccalauréat professionnel ont un taux d'emploi en progression entre le 6^e et 12^e mois (+ 9 points). Cette augmentation est plus faible pour les sortants de BTS (+ 8 points).

Dans les domaines des services, le taux d'emploi à 12 mois varie de 59 % pour « transport manutention » à 44% pour « services aux personnes », soit 15 points de différence (**Figure 6 et 7**). Dans les domaines de la production, l'amplitude de la variation est de 18 points : de 54 % pour « technologies industrielles » à 36 % pour « matériaux souples ».

C'est le domaine « transport, manutention, magasinage » qui résiste le mieux à la crise sanitaire puisqu'il dispose du taux d'emploi le plus important à 6 et 12 mois (48 % à 6 mois et 59 % à 12 mois). Il possède également l'une des plus fortes croissances entre ces deux périodes (+ 11 points). La plus forte croissance est constatée pour le domaine « hôtellerie restauration » qui, après un taux d'emploi à 6 mois tout juste égal à la moyenne (38 %), progresse de 12 points (50 %). Le domaine « commerce, vente » possède l'effectif des sortants le plus important de la voie professionnelle (24 % des sortants) et un taux d'insertion qui ne s'éloigne pas des valeurs moyennes constatées à 6 et 12 mois (37 % à 6 mois et 45 % à 12 mois).

Figure 6 : Répartition des effectifs des sortants par domaine d'activité et taux d'emploi à 6 et 12 mois

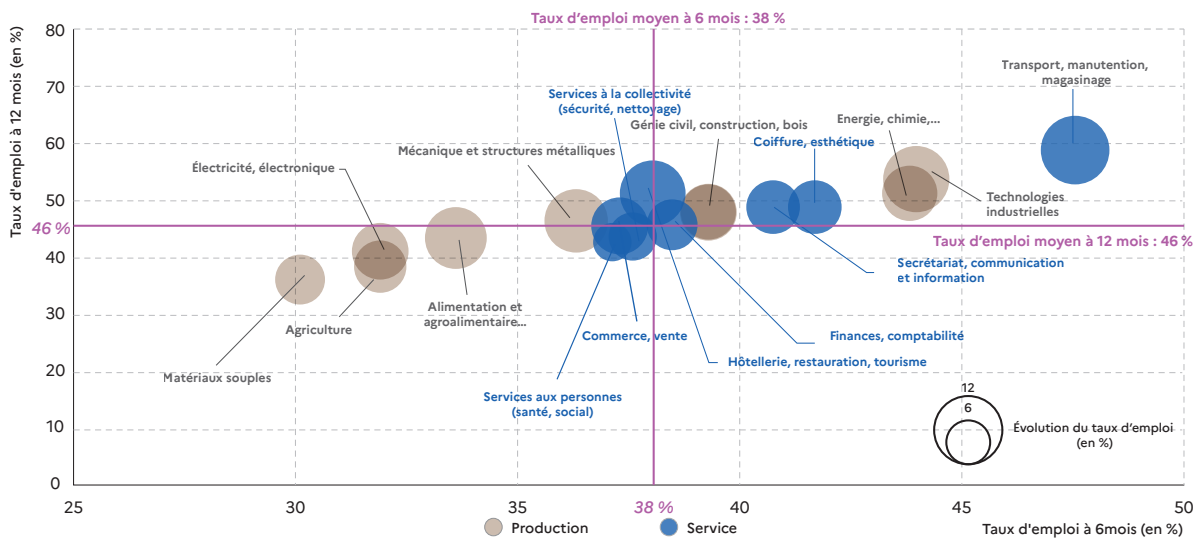


Note de lecture : Le domaine d'activité « service à la collectivité » (formation du secteur des services) représente 2 % des sortants de la voie professionnelle. 38 % ont obtenu un emploi en 6 mois et 44 % en 12 mois après leur sortie du système scolaire.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2020 et 2021 à 6 et 12 mois.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Figure 7 : Évolution du taux d'emploi des lycéens professionnels entre 6 et 12 mois selon le domaine d'activité



Note de lecture : Le domaine d'activité « transport, manutention, magasinage » (formation du secteur des services) présente un taux d'emploi à 6 mois de 48 % et de 59 % à 12 mois soit près de 11 points d'augmentation.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2020 et 2021 à 6 et 12 mois.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Méthodologie :

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Depp/Dares InserJeunes

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Bibliographie :

- Biju-Duval S., Hervet J. (2022), *L'Île-de-France concentre plus de la moitié des salariés français du secteur « information et communication »*, juin 2022, Insee flash, Insee Île-de-France.
- Bonnaud J. (2022), *12 mois après leur sortie du système scolaire en 2018 et 2019, 45 % des lycéens issus de formation professionnelle en Île-de-France sont en emploi*, juillet 2022, Région académique d'Île-de-France.
- Bonnaud J. (2021), *En Île-de-France, 43% des élèves de formation professionnelle sortis en 2018 et 2019 du système scolaire ont trouvé un emploi en 6 mois*, février 2021, Région académique d'Île-de-France.
- Robin Antoine, Alexandre Fauchon (2022), *L'emploi salarié des lycéens professionnels et des apprentis un an après leur sortie du système éducatif en 2020, une insertion professionnelle comparable à celle observée avant la crise sanitaire*, FOCUS, mars 2022, DARES.
- Collin C., Nathalie Marchal (2021), *Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études en juillet 2020 que 6 mois après, malgré la crise*, note d'information n°21.24, mai 2021, DEPP-MENJS.
- Collin C., Marchal N. (2021), *6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié*, note d'information n° 21-06, février 2021, DEPP.
- <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/le-contrat-de-professionnalisation>, DARES (mai 2023), *Le contrat de professionnalisation*.